



PREFET DU MORBIHAN

SERVICE INTERMINISTRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

**ALERTE FANION ELECTRIQUE ORANGE**  
**Risque de coupure électrique (délestage) en cas d'aléa défavorable**  
**MESSAGE DESTINE AUX MAIRES ET AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan vous informe que :

Au regard des conditions climatiques prévisionnelles, des capacités d'offre sur le réseau et des prévisions de consommation estimées sur la base des températures annoncées par Météo-France,

Le dispositif d'alerte graduée de RTE est porté au stade du « FANION ORANGE »  
Cette décision prend effet le mardi 22 janvier 2019 à 7 h 00



RAPPEL SUR LA NOUVELLE DEFINITION DES FANIONS

VERT : « SITUATION SANS RISQUE PARTICULIER »

JAUNE : « 1ERES CONTRAINTES SUR LE SYSTEME (FROID, INDISPONIBILITE DE PRODUCTION) »

ORANGE : « RISQUE DE DELESTAGE SI ALEA DEFAVORABLE »

ROUGE : « RISQUE FORT DE DELESTAGE MEME SANS ALEA »

Cette période est marquée notamment par une hausse prévisionnelle de la consommation électrique compte tenu de la baisse marquée des températures (-4° à -6° en dessous des normales saisonnières).

Il n'y a pas recours, à ce stade, à l'utilisation de moyens exceptionnels.

Il s'agit donc d'une vigilance à partir de demain, 7 heures.

Je tenais à vous en aviser afin que vous puissiez :

- prévenir vos partenaires

- réduire votre consommation d'électricité

- et, pour les établissements sensibles, prendre les précautions d'usage (test du groupe électrogène ; vérification de la quantité contenue dans son réservoir de carburant, ...).

Les consignes de comportement diffusées par RTE sont par ailleurs sur le site internet <http://www.ecowatt-bretagne.fr/>

Fait à Vannes, le 21 janvier 2019 à 16 h 00

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du service interministériel  
De défense et de protection civile

Stéphane MARREC